



**Direction Générale des
Services**

Direction des Routes et des Transports

Pôle Transport et Déplacements - PTD

Affaire suivie par : Serge Vagner
Poste: 01 39 07 83 14

2011-CG-2-3364

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 16 décembre 2011

**CRÉATION D'UN PARC RELAIS D'UNE CAPACITÉ TOTALE DE 155 PLACES DE
STATIONNEMENT ET AMÉNAGEMENTS DE VOIRIE EN FAVEUR DES BUS SUR
LA RD 149 AU LIEU-DIT "LE PLESSIS MORNAIS" - COMMUNE DE LONGVILLIERS**

Politique sectorielle n° 6 :	Réseaux et infrastructures		
Secteur d'intervention n° 62 :	Routes et voirie		
Programme :	Programme de modernisation et d'équipement des RD		
<i>Données financières</i>	<i>AP 2011</i>	<i>CP 2012</i>	<i>CP 2013</i>
Montant actualisé :	8 950 000,00 €	1 915 000,00 €	4 559 000,00 €
Montant déjà engagé :	4 925 139,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant disponible :	4 024 861,00 €	1 915 000,00 €	4 559 000 €
Montant réservé pour ce rapport :	1 899 000,00 €	1 346 500,00 €	552 500,00 €

Politique sectorielle n° 6 :	Réseaux et infrastructures		
Secteur d'intervention n° 62 :	Routes et voirie		
Programme :	Programme de modernisation et d'équipement des RD		
<i>Données financières</i>	<i>Recettes</i>	<i>Recettes 2012</i>	<i>Recettes 2013</i>
Montant réservé pour ce rapport :	1 227 250,00 €	902 250,00 €	325 000,00 €

Dans le cadre du schéma des déplacements des Yvelines, l'Assemblée départementale a adopté le 18 juin 2010 un dispositif départemental d'aide en faveur de l'intermodalité (parcs relais et gares routières).

A ce titre, il est proposé à l'Assemblée d'approuver avec une participation financière du Conseil général, la réalisation d'un parc relais accompagnée d'aménagements de voirie en faveur des bus et d'approuver la convention de maîtrise d'ouvrage et de financement à intervenir entre le Conseil général et le Syndicat Intercommunal du Canton de Saint-Arnoult (SICSA).

Ce projet bénéficie des financements de droit commun du Conseil général des Yvelines, du Syndicat des Transports d'Ile-de-France et de la Région Ile-de-France, complété par une participation de Vinci Autoroutes et du SICSA.

1 – RAPPEL DE LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE

Dans le cadre du dispositif départemental d'aide en faveur de l'intermodalité, la Commission Permanente a attribué un financement pour la réalisation du Parc Relais d'Orgerus et pour l'étude d'accessibilité du parc relais d'Orgeval.

Par ailleurs, dans le cadre d'autres dispositifs départementaux, le Conseil général des Yvelines participera notamment au financement de la gare routière de Vélizy (dans le cadre de la réalisation du Tramway) et des parcs relais des gares de Versailles-Chantiers (au titre du C.D.E.Y.) et Achères-Ville (dans le cadre de la libération des emprises foncières pour la construction d'un nouveau collège).

2 – CREATION DE 2 PARCS RELAIS D'UNE CAPACITE TOTALE DE 155 PLACES DE STATIONNEMENT

Ce projet concerne la réalisation d'un parc relais de 155 places, implanté à proximité de l'échangeur entre la RD 149 et l'autoroute A10, sur la commune de Longvilliers, sur des terrains qui seront vendus par RFF à la Commune.

Il permettra d'éviter le stationnement sauvage existant actuellement (plus de 100 véhicules/jour) à proximité des arrêts de bus « Le Plessis-Mornais » desservis par des liaisons bus structurantes à destination de Dourdan, Massy et Orsay.

A noter que cet équipement sera aussi doté de places de stationnement pour les vélos ainsi que de 2 bornes de rechargement pour 8 véhicules électriques.

Le montant de l'opération est estimé à 924 000 euros Hors Taxes, soit 1 105 000 € TTC, y compris maîtrise d'œuvre, pour une mise en service prévisionnelle début 2013. En complément des financements de droit commun apportés par la Région Ile-de-France et le STIF, le projet bénéficie d'une participation exceptionnelle du concessionnaire autoroutier Vinci Autoroutes, le Conseil général prenant en charge, au titre du dispositif départemental en faveur de l'intermodalité, à parité avec le SICSA, le solde non subventionné dans la limite d'un montant plafond de 48 050 € (10% des subventions STIF et Région).

Par ailleurs, le Conseil général a négocié avec Vinci Autoroutes, pour le compte du SICSA, la prise en charge de l'entretien du parc relais jusqu'à l'échéance de la concession de l'autoroute A10 en 2031.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL (HT)

FINANCEMENTS DE DROIT COMMUN		AUTRES FINANCEMENTS			MONTANT TOTAL
Région Ile-de-France	STIF	COFIROUTE	Conseil général des Yvelines	Collectivités locales	
240 250 €	240 250 €	400 000 €	21 750 €	21 750 €	924 000 €

Le problème de stationnement impactant sur la sécurité et le fonctionnement d'une route départementale hors agglomération, la RD 149, le Conseil général assurera la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de cet aménagement, qui sera réalisé dans le cadre du programme 2011 de modernisation et d'équipement des routes départementales par délégation du SICSA qui en sera propriétaire à la fin des travaux (projet de convention jointe à la délibération). Le foncier sera acquis par la commune de Longvilliers à Réseau Ferré de France. L'opération devra faire l'objet d'une déclaration préalable d'aménagement. Un appel d'offres ouvert sera lancé pour la réalisation de cette opération.

3 – AMENAGEMENTS DE VOIRIE EN FAVEUR DES BUS

Afin de fiabiliser l'accès aux parcs relais, un certain nombre d'aménagements sera réalisé hors agglomération sur la RD 149 à Longvilliers au Sud de l'échangeur avec l'autoroute A10 : aménagement d'un carrefour giratoire au Sud de l'échangeur avec l'A10, d'un carrefour avec deux voies en « tourne à gauche » pour la desserte vers les futurs parcs relais et réaménagement des deux arrêts de bus (plans joints au rapport) :

- L'amélioration de la visibilité, l'augmentation des rayons par la création du carrefour giratoire devraient conduire à une circulation moins anarchique et assurer une fluidité pour les usagers et les cars venant de l'autoroute A10 et s'insérant sur la RD 149. Elle apportera aussi plus de souplesse (gain de temps pour une exploitation en terminus) dans l'exploitation des liaisons bus en permettant le retournement des véhicules.
- La capacité de stockage dans les voies de « tourne à gauche » permettra aux futurs utilisateurs entrant et sortant des parcs relais de traverser la RD 149 avec une visibilité de franchissement suffisante.
- Les arrêts de bus situés à l'Est et à l'Ouest du carrefour en « tourne à gauche » seront réaménagés à leur emplacement initial en respectant les recommandations pour les personnes à mobilité réduite.

Le montant de l'opération est estimé à **664 000 € HT**, soit 794 000 € TTC, y compris maîtrise d'oeuvre. Le début des travaux est prévu pour l'été 2012, pour une mise en service prévisionnelle début 2013.

ESTIMATION DE L'OPERATION (HT)

Aménagements en faveur des bus	
Création d'un double « tourne à gauche »	210 000 €
Réalisation d'un giratoire	300 000 €
Aménagement des 2 plateformes bus	100 000 €
Maîtrise d'oeuvre	54 000 €
MONTANT TOTAL	664 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL (HT)

Subvention sollicitée Région Ile-de-France	Subvention sollicitée STIF	Financement Conseil général des Yvelines	MONTANT TOTAL
162 500 €	162 500 €	339 000 €	664 000 €

Cette opération sera réalisée dans le cadre du programme de modernisation et d'équipement des routes départementales 2011 et fera l'objet d'une consultation par appel d'offres ouvert.

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :